

Contrat territorial haut bassin de la Loire
Commission zones humides - 12 novembre 2015 – La Chapelle Graillouse
Compte-rendu

<u>Présents :</u>	
Yannick BAYLE, Agence de l'eau Loire-Bretagne	Alain LADET, FRAPNA 07
Delphine BENARD, Cen Auvergne	Michelle PETIT, adjointe à Vielprat (43)
Thérèse BERNIER, maire de Vielprat (43)	Régis PERIER, Chambre d'Agriculture 07
Damien COCATRE, PNR Monts d'Ardèche	Jean-Michel POINAS, ONEMA 43
Alexandre DUPONT, SICALA 43	Camille PREVOST, SICALA 43
Alain EYMAR-DAUPHIN, ONEMA 07	Jean-Marc REVEILLIEZ, DDT43
Corinne FORST, SOS Loire Vivante	Angèle ROCHETTE, maire de Freycenet la cuche (43)
Céline GLEIZE, agent de développement communauté de communes Entre Loire et Allier	Nathalie ROUSSET, Conseillère départementale 43 (Mézens)
Marie-Christine GOUNON, élue Chambre d'Agriculture 07	Charles VALETTE, élu à La Chapelle Graillouse, et communauté de communes Entre Loire et Allier
Laurence JULLIAN, Cen Rhône-Alpes	Christian WAWRZYNIAK, ONF 07-26
David KHRIMI, Cen Auvergne	
<u>Excusés :</u>	
Georges ASSEZAT, Vice-Président du SICALA	
David SANTERRE, ONEMA 43	

Ordre du jour

Présentation de la démarche de contrat territorial sur le Haut Bassin de la Loire.
 Enjeux et facteurs d'influences (positifs et négatifs) sur les zones humides du bassin.
 Tour de tables des actions zones humides déjà réalisées sur le bassin versant.
 Synthèse et prospective en vue de la prochaine commission consacrée aux actions à construire.

Présentation de la démarche de contrat territorial sur le Haut Bassin de la Loire.

Le contrat territorial du Haut Bassin de la Loire est en phase d'élaboration. Sur 890 km², à cheval sur l'Ardèche et la Haute Loire, ce sont 67 communes qui sont concernées dont 32 dans leur intégralité. Environ 22 000 personnes habitent sur le bassin versant.

La première lettre d'information jointe au compte rendu présente le territoire du contrat territorial et résume la démarche avec les grandes étapes passées, et le calendrier prévisionnel. Lors de la réunion du 21 septembre dernier, le comité de pilotage a fait le choix de s'appuyer sur des commissions thématiques pour être le plus opérationnel possible lors de cette phase d'élaboration des actions. Les commissions sont des groupes de travail ouverts où sont invités les membres du comité de pilotage mais aussi tous les acteurs concernés par la thématique et qui souhaitent participer.

Il est rappelé qu'un contrat territorial est un outil d'engagement volontaire des différents acteurs de l'eau. Il permet en apportant des moyens financiers de proposer la mise en œuvre volontaire d'actions coordonnées et cohérentes.

Le maître d'ouvrage assume le financement restant à charge des actions qu'il souhaite mener. L'engagement des maîtres d'ouvrage se traduit par une validation politique (délibération des instances décisionnelles du maître d'ouvrage) d'une fiche action détaillant les opérations avec un budget et un financement prévisionnels.

Une commission gouvernance se réunira au cours de l'élaboration du contrat. Elle permettra, entre autres, de convier les autres financeurs potentiels autour de la table, et de créer des synergies pour convaincre.

Le 10^e programme de l'AELB renforce les aides pour restaurer et préserver la qualité des eaux et la qualité des milieux aquatiques, des cours d'eau et des zones humides. Au 1^{er} janvier 2016, une modification des règles d'attribution et de versement des aides de l'agence interviendra : en particulier l'augmentation de 5 à 10% des taux d'aide. Ce qui était financé auparavant à 35% (travaux d'entretien par exemple) le sera à 40% à partir du 1^{er} janvier 2016 ; ce qui était financé à 50% (travaux de restauration, communication, études par exemple) le sera à 60% et ce qui était financé à 70% le sera à 80% (animation d'un contrat territorial, études...).

Dans le calendrier d'élaboration du contrat, le SICALA prévoit de déposer une demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) fin d'été 2016. Cette procédure permet de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique et de justifier la dépense de fonds publics sur des terrains privés et l'accès aux propriétés riveraines au titre de la servitude de passage. Il faut prévoir 5 mois d'instruction avec enquête publique, par les services de l'Etat.

Les actions intégrées dans le contrat doivent être finalisées pour fin juin 2016 par les divers maîtres d'ouvrages signataires du contrat (signature prévue en fin d'année 2016).

Enjeux et facteurs d'influences (positifs et négatifs) sur les zones humides du bassin.

Les participants sont invités à une démarche de réflexion participative sur ces 2 questions.

Les participants ont globalement une bonne connaissance des **enjeux** des zones humides, notamment en ce qui concerne leurs fonctionnalités. Sont cités leurs contributions à :

- la ressource en eau et la régulation des débits dans les ruisseaux (Contribution à la prévention contre les inondations par rétention d'eau et atténuation des conséquences des sécheresses par relargage d'eau en saison sèche) ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau par leur rôle de filtre naturel, en tête de bassin ;
- la biodiversité, par les espèces particulières qu'elles abritent et les habitats naturels dont elles sont constituées, en particulier ceux d'intérêt européen

Le poids économique des zones humides lié à leur usage a été mentionné du fait aussi de l'importance des surfaces agricoles et de leur rôle pour l'irrigation (ressource en eau/béalière), sans oublier les zones humides forestières. Elles contribuent également à l'image du territoire et à son attrait touristique.

Enfin l'enjeu de mieux connaître les zones humides et de sensibiliser les élus et le grand public à leurs rôles et aux services qu'elles rendent à la société a été pointé.

Concernant **les facteurs d'influence**, il ressort des réflexions les éléments suivants:

- le besoin de **sensibiliser tous les acteurs** au rôle des zones humides, et à la notion de services écosystémiques qu'elles rendent ;
- le lien qui est fait avec les contraintes réglementaires et les contraintes en terme d'usage (agriculture, urbanisme...) mettant en avant l'importance d'**améliorer et de diffuser la connaissance** ;
- les facteurs d'influence concernant **les techniques de gestion des zones humides** sont soulignés tant dans leurs aspects négatifs que positifs (irrigation/drainage, pâturage, fauche, déprise, pollution diffuse, plantations...);
- les opportunités de contractualisation de ces surfaces dans le dispositif des MAEC permettant une revalorisation des services écosystémiques qu'elles rendent et de compenser les éventuels surcouts liés à leur préservation ;

- la fréquentation des sites est aussi évoquée comme un facteur d'influence négatif ou positif sur les territoires.

Tour de tables des actions zones humides déjà réalisées sur le bassin versant.

<p>Charles VALETTE, élu à La Chapelle Graillouse, et communauté de communes Entre Loire et Allier</p>	<p>Il a constaté une évolution des zones humides par l'abandon des usages (fauche rigoles...) et s'interroge sur la qualité des apports d'eau dans l'une des zones humides d'importance de la commune. Il mentionne l'importance des zones humides et des rivières pour l'eau et l'attrait touristique du territoire. Des potentialités sont à valoriser (par exemple les actions de préservation des busards par la LPO)</p>
<p>Céline GLEIZE, agent de développement communauté de communes Entre Loire et Allier</p>	<p>Les diagnostics initiaux des Schémas d'assainissement collectifs sont en cours de réalisation. La comcom a la volonté de valoriser un chemin des 3 sources pour contribuer à l'attrait touristique du territoire. Elle a fait réaliser en lien avec les 2 autres comcom de la montagne ardéchoise, il y a 3 ans, un diagnostic agricole pour dynamiser les installations agricoles et les reprises d'exploitations. La comcom serait le futur porteur de l'animation du site n2000 et de l'Espaces Naturel Sensible (politique départementale)</p>
<p>Alain LADET, FRAPNA 07</p>	<p>Il tente de résumer (cf. diaporama) en 5 mn plus de 20 ans d'implication sur les zones humides du haut bassin de la Loire, depuis l'amélioration des connaissances (1^{er} inventaires de 1992 à 1994), à la participation active aux différents projets agro-environnementaux (OLAE...jusqu'à MAEc dernièrement). Mais également à travers la contribution à la définition des sites n2000, znieff, à la mise en œuvre de programmes européens sur les tourbières, aux inventaires faune sur les sites gérés par le Cen Rhône-Alpes... Les résultats de l'expérimentation sur le pâturage et le suivi de parcelles en Opération locale agriculture environnement (OLAE) milieux humides de 1997 à 1999 intéressent de nombreux participants. Une diffusion serait intéressante pour les membres du groupe de travail.</p>
<p>Thérèse BERNIER, maire de Vielprat (43) Michelle PETIT, adjointe à Vielprat (43)</p>	<p>Sur la commune, il y a une zone n2000 avec extension du périmètre, pas de connaissance particulière des zones humides En 2010, les diagnostics des assainissements de toutes les maisons de la commune ont été réalisés. Mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif communal, et du suivi pour maisons construites ou vendues La commune a alerté dernièrement l'Onema car un remblaiement de zh a été constaté. Elles plaident pour bénéficier de formation sur les zones humides et d'appui technique pour tout ce qui est aménagements liés à présence de l'eau et/ou de zones humides La communauté de communes est concernée par des sites phares comme celui des Narces de la Sauvetat, et travaille toute l'année avec le CPIE du Velay pour la sensibilisation du public.</p>
<p>Christian WAWRZYNIAK, ONF 07-26</p>	<p>L'ONF est gestionnaire des forêts de l'Etat et des collectivités publiques. En 2013, il a défini une stratégie zones humides en Drôme-Ardèche sur les espaces qu'il gère (12 000 ha de forêt publique) avec plus de 500 ha de zh dans ces forêts publiques de Drôme-Ardèche, dont environ 70 ha</p>

	<p>sur le haut bassin de la Loire</p> <p>Cette stratégie a identifié les secteurs prioritaires pour faire des plans de gestion, des travaux... sur 14 zh sur le haut bassin de la Loire dont 4 en forêt domaniale et 10 en forêt communale.</p> <p>Une convention entre les Agences de l'eau et l'ONF existe au niveau national.</p> <p>L'ONF souhaite s'inscrire dans le contrat territorial haut bassin de la Loire comme maître d'ouvrage d'actions en faveur des zones humides dans les forêt domaniales et cherchera à décider des collectivités à s'engager en faveur de leurs zh dans les forêts communales.</p>
Alain EYMAR-DAUPHIN, ONEMA 07 et Jean-Michel POINAS, ONEMA 43	<p>Ils assument le rôle régalién de surveillance et de police.</p> <p>Ils ont de fait un rôle de conseil afin de trouver le compromis entre activités humaines et zones humides, une connaissance certaine sur les territoires, et sont vecteurs de sensibilisation (plaquette, rencontres...). Ils pointent le manque de connaissance en 43.</p>
Corinne FORST, SOS Loire Vivante	<p>SOS Loire Vivante vient d'acquérir 8 ha (commune de Coubon) soit 700 ml de bord de Loire. Ce sont des anciennes gravières, champ d'expansion des crues de la Loire.</p> <p>SOS Loire Vivante a donc un projet de plan de gestion, couplé à des actions de restauration et d'ouverture au public dans le cadre du contrat territorial.</p> <p>Dans le cadre de la <i>Journée mondiale des zones humides (JMZH) 2015</i>, SOS Loire Vivante a organisé un cycle de conférence, cette action serait à renouveler dans le cadre du CT haut bassin de la Loire.</p>
Damien COCATRE, PNR Monts d'Ardèche	<p>Le PNR est animateur du site n2000 des sucs et de l'ENS gerbier Mézenc. Le Document d'objectifs a été validé en 2013. Des études sur les papillons et la loutre ont été menées. Un plan de gestion et d'interprétation du Gerbier dans le cadre de l'aménagement du site par le département est en cours de réalisation et pourrait s'inscrire pour la partie zh dans le cadre du CT.</p> <p>Une étude de l'alimentation des sources de la Loire est en projet, et les aménagements du sentier des sources restent à améliorer.</p> <p>Il existe un plan de gestion des tourbières des 5 sucs avec des fiches actions opérationnelles mais il faut encore convaincre les communes.</p> <p>Le PNR est porteur du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) sur le haut bassin de la Loire.</p> <p>Il se pose la question de mener une étude sur les odonates.</p>
Régis PERIER, Chambre d'Agriculture 07	<p>La Chambre d'Agriculture 07 est animateur du PAEC. En 2015, elle a accompagné 84 contrats, 5000 ha contractualisés, des exploitants se sont largement engagés dans les 2 cahiers des charges zones humides (30 à 40% des surfaces)</p> <p>La Chambre d'Agriculture 07 travaille pour concilier voire faire converger durabilité des systèmes et environnement (ressource fourragère, gestion des effluents...). Pour préserver l'agriculture : en quoi une zh peut être utile à une exploitation agricole ? Elle recherche le « gagnant-gagnant ».</p>
Marie-Christine GOUNON, élue Chambre d'Agriculture 07	<p>Engager ses zh dans mae ZH1, c'est permettre de les valoriser</p>
Jean-Marc REVEILLIEZ, DDT43	<p>La DDT travaille en lien avec l'onema. Elle assume l'instruction administrative des dossiers, éventuellement les mesures compensatoires. Elle contribue à la sensibilisation et à l'information (plaquette), à</p>

	<p>l'inventaire participatif des zh, initié dans le cadre du SAGE Loire amont. Elle mène actuellement la cartographie des cours d'eau en 43, sur le terrain, les zh sont pointées lorsqu'elles sont rencontrées.</p>
<p>Nathalie ROUSSET, Conseillère départementale 43 (Mézenec)</p>	<p>Arrêté ministériel fixe les critères de définition des zones humides. On se focalise beaucoup sur la cartographie alors qu'on a pas besoin des inventaires pour faire respecter la loi sur l'eau.</p>
<p>Angèle ROCHETTE, maire de Freycenet la cuche (43)</p>	<p>Elle pointe le manque de communication auprès des élus, et globalement les bonnes pratiques des exploitants. Les besoins d'informations, de formation, de conseil et d'appui sont importants.</p>
<p>Laurence JULLIAN, Cen Rhône-Alpes</p>	<p>Le Cen Rhône-Alpes s'est intéressé aux tourbières du plateau ardéchois depuis 15 ans. Au fil de l'animation locale menée et du volontariat des propriétaires, il a pu s'impliquer dans la gestion de 6 tourbières du bassin amont de la Loire, il mène de l'animation foncière sur 3 de plus. 6 plans de gestion ont été révisés en 2013/2014, dans le cadre de 5 comités de gestion associant élus, propriétaires, exploitants, usagers...</p> <p>Les actions réalisées et/ou à poursuivre sont diverses et listées dans le diaporama présenté.</p> <p>En 2015, le SICALA 43, la Communauté de communes Cévenne et Montagne Ardéchoises (CCCMA, animateur du CT Naussac) et le Cen RA ont obtenu un contrat vert et bleu, outil financier de la Région Rhône-Alpes sur 5 ans, qui permettra de co-financer des actions sur les tourbières telles que décrites dans la diapositive précédente.</p> <p>De plus le Cen RA souhaite initier de nouvelles actions : Cellule d'assistance technique ZH, appropriation des enjeux liés aux ZH et changement de culture, expérimentation d'itinéraires techniques de gestion des pâtures à grands joncs pour une valeur pastorale et environnementale accrue...</p>
<p>Delphine BENARD, Cen Auvergne</p>	<p>Le Cen Auvergne est aussi impliqué de longue date sur certaines zones humides du bassin versant (Mézenec, bassin du Puy, Devès) en tant que gestionnaire mais aussi en tant qu'animateur Natura 2000 ou sur certains espaces naturels sensibles aux côtés du département. Il a mené aussi bien des études que des travaux de restauration et de l'animation/sensibilisation sur les zones humides.</p> <p>Il mène dans le cadre de l'élaboration du CT une étude de pré-localisation des zones humides par photo-interprétation côté Haute-Loire du territoire. La méthode est présentée en séance sachant qu'il ne s'agira pas d'un inventaire mais bien d'une prélocalisation permettant notamment la mise en oeuvre des plans de gestion de zh prévus dans le cadre des MAEC en 2016.</p> <p>En plus d'une consolidation des connaissances indispensable pour harmoniser le territoire, le Cen Auvergne propose également d'initier des actions dans le cadre du CT de façon coordonnée avec le Cen Rhones-Alpes (voir plus haut). Il mène par ailleurs ce type d'action dans le cadre d'autres CT et bénéficie d'un retour d'expérience sur des méthodes de travail (cellule d'assistance technique, concertation, travaux de restauration...).</p>

Synthèse et prospective en vue de la prochaine commission consacrée aux actions à construire.

Les initiatives sont nombreuses, les besoins également.

Avec le compte-rendu de cette 1^{ère} réunion de la commission zones humides, une fiche type de recueil des projets vous est adressée. Elle se veut un outil pour recueillir toutes les volontés du territoire, et elle peut être renseignée même si la structure ne souhaite pas être maître d'ouvrage. Une certaine homogénéité territoriale sera recherchée.

Alexandre DUPONT prévoit de rencontrer toutes les collectivités significativement concernées par le contrat afin de les informer sur la démarche d'élaboration et éventuellement les accompagner dans l'émergence et la formulation de leur projet. Des interventions en conseil communautaire sont également prévues. L'équipe du SICALA chargée de l'élaboration du contrat territorial haut bassin de la Loire sera renforcées en début d'année 2016 par Camille PREVOST, stagiaire sur l'état des lieux en 2015.

La prochaine commission aura lieu dans le courant du mois de Mars, nous demandons donc au partenaires intéressés de faire remonter avant la fin février une ou des fiches types décrivant leurs projets.